

Taille des haies : nids en cours !



La période de nidification des oiseaux s'étend généralement du **15 mars au 31 juillet**. Durant cette phase cruciale, de nombreuses espèces choisissent les haies et les arbres de nos jardins pour installer leurs nids et élever leurs petits. Parmi elles, on retrouve le Merle noir, le Rougegorge familier, l'Accenteur mouchet, le Verdier d'Europe, le Pinson des arbres, et bien d'autres.

Pour préserver ces espèces et favoriser leur reproduction, **il est essentiel de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres** pendant cette période. En effet, ces interventions pourraient **détruire des nids**, exposer les oisillons aux prédateurs ou aux intempéries, et perturber le cycle de reproduction des oiseaux.

Bien que la réglementation nationale interdise principalement la taille des haies aux agriculteurs entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, il est fortement recommandé aux particuliers d'adopter les mêmes précautions. Ainsi, **l'Office français de la biodiversité** conseille aux particuliers d'éviter la taille et l'élagage du 15 mars au 31 juillet, pendant la période de nidification des oiseaux.

Au-delà de la protection des oiseaux, les haies jouent un rôle écologique majeur. Elles servent d'abri à une multitude d'espèces, notamment les **hérissons**, qui peuvent y établir leur nid. De plus, elles offrent refuge à divers **insectes et petits mammifères**, contribuant ainsi à la biodiversité de nos jardins.

Pour entretenir vos haies tout en respectant la faune locale, il est recommandé d'effectuer les travaux de taille en dehors de la période de nidification, idéalement entre **septembre et février**. Cette pratique permet de préserver les habitats naturels des espèces et de favoriser un environnement sain et équilibré dans nos

jardins.

En adoptant ces gestes simples, nous contribuons activement à la **protection de la biodiversité** et au bien-être des espèces qui peuplent nos espaces verts.

Recommandation à conjuguer avec la réglementation sur l'entretien des haies mitoyennes :

<https://www.mairieleslogesenjosas.fr/vie-pratique/civisme-et-bon-voisinage/entretien-et-proprete/>

Lien associé

[En savoir + www.notre-environnement.gouv.fr](http://www.notre-environnement.gouv.fr)

Sur le même sujet



Entretien et propreté

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)